Assises de régulation du secteur des assurances

L'indemnisation rapide des assurés au cœur de la stratégie

Innocent M'BADOUMA

Libreville / Gabon

LES Assises de régulation du secteur des assurances (Aresa 2017) se sont poursuivies hier. Cette fois, les échanges d'expériences, suivies d'une confrontation d'idées ont mis, face à face, les technocrates de la direction nationale des Assurances aux directeurs généraux des compagnies d'assurances.

Plusieurs thèmes techniques ont nourri les discussions portant, entre autres, sur l'évolution et le respect de la réglementation, la sous-tarification (non-conforme aux textes réglementaires) à laquelle se livrent plusieurs compagnies pour s'attirer les clients, les rapports pas toujours nets entre intermédiaires et sociétés d'assurances.

Les participants ont aussi décortiqué la question lancinante de la non-indemnisation des victimes au titre des garanties annexes à l'assurance res-



Un face-à-face direction nationale des Assurances ...

ponsabilité civile. Ils ont débattu de la pratique " des faux sinistres", gymnastique frauduleuse chez certains acteurs de l'assurance, etc.

La protection des clients a été une préoccupation centrale de cette deuxième journée des Aresa 2017. « Les assurés peuvent être convaincus que la volonté de la direction nationale des assurances aujourd'hui est la sauvegarde de leurs intérêts. En plus des dispositions nationales, d'une volonté politique forte, nous avons cette garantie qui nous

vient de la Cima - Conférence inter-africaine des marchés des assurances - l'organe de régulation de la zone qui indique que les contrôles qui vont être opérés vont désormais regarder la cadence de règlement des sinistres», a dit Mme Prisca Koho-Nlend, directeur national des Assurances.

Pour sa part, Séverin Anguile, président de la Fédération gabonaise des sociétés d'assurances (Fégasa) a dit: « c'est un cap que nous franchissons aujourd'hui avec ces

... et directeurs généraux des compagnies d'assurances pour assainir le secteur.

Assises. Il est important pour nous d'assainir le marché; de faire des propositions allant dans la prise en compte de la profitabilité et la survie des compagnies d'assurance. Pour nous, il importe désormais de tenir nos engagements vis-à-vis de nos assurés, principalement dans l'indemnisation des sinistres. »

En effet, de nombreux acteurs usent des méthodes dilatoires pour retarder le paiement des sinistres. Pourtant, « l'observation de règlement de sinistres va

permettre de redorer l'image de l'assurance», a commenté Symphorien Okevayi Ngayila, directeur national adjoint des assurances.

Sur ce point précis des indemnisations rapides des victimes, la Fégasa dit se conformer à cette nouvelle donne: « Il y a des résolutions qui vont être prises à l'issue de ces travaux, notamment une indemnisation plus régulière, plus efficace, avec des mesures mises en place au niveau de la Fédération, en mettant en avant des règlements effec-

tués au niveau des compagnies des assurances. Une méthode qui rompt avec ce qui se faisait avant», a ajouté M. Anguile.

Une formule a été trouvée. Les règlements pourraient désormais s'effectuer de manière directe, au niveau de la Fédération, sans que ne soient forcément exercés des recours au niveau des compagnies adverses. Cela rallonge aussi les délais d'indemnisations.

Au terme de cette deuxième journée, les participants sont tombés d'accord pour que les relations entre courtiers soient davantage assainis, « que les courtiers reversent aux compagnies les primes collectées, et qu'à l'inverse, les compagnies versent aux intermédiaires les commissions, comme cela se doit», a estimé M. Anguile.

La troisième et dernière journée des Assises de régulation du secteur des assurances aujourd'hui devrait déboucher sur des résolutions pragmatiques susceptibles de redorer l'image du secteur des assurances auprès de l'opinion.

Conseil gabonais des chargeurs/Transport de fret

Un outil d'analyse pour une meilleure gestion

ZONE INDUSTRIELLE D'OLOUMI / TEL: 02 02 11 11

WWW.GROUPEBATIMAT.COM

F.A.

Libreville/Gabon

A la demande du gouvernement, le Conseil gabonais des chargeurs (CGC) a mis en place l'Observatoire des transports de fret. La présentation officielle de cette nouvelle plate-forme s'est déroulée mercredi dernier, à Libreville, en présence du ministre en charge des Transports et de la Logistique, Flavienne Mfoumou

« Le choix du gouvernement de confier cette tâche au CGC se justifie par le fait que le CGC est un service étatique, personnalisé, spécialisé et se trouvant à l'interface des administrations publiques et des opérateurs économiques intervenant dans les différentes chaînes de transport », a expliqué le directeur général du CGC, Liliane Nadège Ngari, épouse Onanga Y'Obegue.

En effet, l'Observatoire des transports de fret est une base de données élaborée à partir d'éléments qualitatifs et quantitatifs, ainsi que d'informations d'ordre réglementaire du secteur des transports de fret multimodal. Il a pour mission de constituer une base documentaire caractérisant le cadre institutionnel, légal et réglementaire du transport et du commerce international; de mener des études dans divers maillons du secteur des transports, afin d'apporter des éléments de réponses spécifiques à chaque difficulté et de collecter, traiter, analyser et diffuser les informations internes



Les officiels, dont la ministre Mfoumou Ondo (c), lors de la présentation de l'Observatoire national des transports de fret (ONTF).

transports de fret (ONTF).
et externes sur le transport
de fret, ainsi que des activités

Ces informations qui sont destinées à un tiers dont les transporteurs, les négociants, les chargeurs, les opérateurs, les gouvernements et bien d'autres, seront le plus souvent disponibles dans le cahier statistique, le journal des transports, le guide import export, la revue fret, l'annuaire de fournisseurs, l'annuaire des professionnels du transport et également sur leur site internet.

connexes.

Le directeur des statistiques et de l'Observatoire multimodal a, par ailleurs, invité les opérateurs économiques à apporter leur contribution, afin de mener à bien cette tâche qui leur a été confiée par le gouvernement, suite aux recommandations de la table ronde de Cotonou 1 de 1995. Celle-ci préconisait aux Etats de l'Afrique de l'ouest et du centre de mettre en place des outils d'analyses efficaces, afin de corriger les dysfonctionnements observés dans le secteur des Transports.

« J'attends du CGC la régula-



rité des publications de l'observatoire en terme d'informations statistiques, des réalisations des études des recherches en rapport avec les diverses problématiques liées à l'acheminement de marchandises dans notre pays. (...) En effet, les informations publiées par l'Observatoire constitueront un référentiel par l'augmentation de l'action gouvernementale...afin de répondre aux attentes légitimes des populations gabonaises », a déclaré la ministre Flavienne Mfoumou Ondo.



Rejoignez-nous!

() Batiplus Gabon